

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE  
DU LUNDI 11 JUIN 2018**

Le lundi onze juin deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sur convocation du Maire du 5 juin 2018, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 14

**Nombre de membres présents :** 10

MMES. Marie-José FURSTENBERGER, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN, Caroline SYDA

MM. Pascal DI STEFANO, Philippe HERQUE, Jean KNAUS, Jean-Marc MEYER, Hubert BAUMER, Stéphane OLIVIER

**Nombre de membres absents excusés :** 1

Christian AULEN

**Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration :** 3

Alain MAEDER qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO  
Norbert WENDLING qui a donné procuration à Jean KNAUS  
Marie LESAGE qui a donné procuration à Marie-José FURSTENBERGER

**Nombre de membres absents non excusés :** 0

**Assiste à la séance :**

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Point 6 : Aménagement du chemin rural du Bacherlé Weg

Après acceptation par le conseil municipal, il passe à l'ordre du jour suivant.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018
- 3°) Vente de l'ancien presbytère
- 4°) Décision modificative n°1 – Budget principal
- 5°) Fusion des syndicats LAUCH AVAL et cours d'Eau de la région de SOULTZ ROUFFACH et LAUCH SUPERIEURE et la création de l'EPAGE LAUCH
- 6°) Aménagement du chemin rural du Bacherlé Weg
- 7°) Divers

**POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.**

**POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2018**

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018.**

**POINT N°3 : VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Vu l'arrêté préfectoral du 29 août 2017 portant sur le transfert de locaux du presbytère de Hattstatt vers un nouveau local au 5, rue de la Croix,

Vu la délibération du 13 novembre 2017 de mise en vente du bâtiment,

Monsieur le Maire expose que suite au retrait de l'offre d'achat de l'ancien presbytère par les acquéreurs initiaux, une proposition d'achat a été faite au même prix, à savoir 130 000 €, par M. Sacha MILETIC, domicilié 5 rue Unterlinden à COLMAR. Un compromis de vente a été signé en ce sens en date du 6 avril 2018. Monsieur le Maire indique que la vente va pouvoir aboutir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :**

- de vendre à M. Sacha MILETIC, domicilié 5 rue Unterlinden, l'ensemble immobilier cadastré section 1 parcelles 205/86, 206/86 et 207/86 composé du bâtiment de l'ancien presbytère, une cour et une annexe, d'une superficie totale de 6,39 ares, au prix de 130 000 € ;
- de désaffecter et déclasser l'ancien presbytère ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente au nom et pour le compte de la commune, ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de la vente aux conditions précitées.

**POINT N°4 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de rectifier une erreur matérielle au budget concernant la prise en charge des restes à réaliser. En effet, suite à une erreur au niveau du logiciel, les restes à réaliser sont erronés.

Il y a donc lieu de régulariser la situation par le mouvement ci-après :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses Diminution de crédits</b>	<b>Dépenses Augmentation de crédits</b>
D 202 : Frais doc. Urbanisme, numérisation	- 524,80 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorp.</b>	<b>- 524,80 €</b>	
	<b>Recettes Diminution de crédits</b>	<b>Recettes Augmentation de crédits</b>
R 10223 : TLE	- 524,80 €	
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers</b>	<b>- 524,80 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal 2018 telle qu'exposée ci-dessus.

**POINT N°5 : FUSION DES SYNDICATS LAUCH AVAL ET COURS D'EAU DE LA REGION DE SOULTZ ROUFFACH ET LAUCH SUPERIEURE ET LA CREATION DE L'EPAGE LAUCH**

Ce point est ajourné.

**POINT N°6 : AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL BACHERLE WEG**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin rural du Bacherlé Weg, mitoyen entre les communes de Hattstatt et Voegtlinshoffen, un appel d'offres commun a été lancé entre les deux communes. Chaque commune signera ensuite son marché avec l'entreprise retenue (la même pour les deux communes).

Une convention financière précisant ces conditions sera signée entre les deux communes.

Pour rappel, les travaux sont estimés à 35 047 € H.T. soit 42 056,40 € (part qui revient à notre commune).

Les travaux sont prévus après les vendanges, en octobre/novembre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec la commune de Voegtlinshoffen ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue suite à l'appel d'offres, dans la limite des crédits inscrits au budget.

**POINT N°7 : DIVERS**

- Une réunion de l'OMSCL aura lieu mardi 12/06 à 20h.

- La commission Voirie/Stationnement est déplacée au 26/06 à 18h.

- Au vu de l'affluence prévue à la fête de l'école du 29/06, Monsieur le Maire informe le conseil qu'un arrêté sera pris afin qu'un parking soit mis en place à cette occasion sur le plateau sportif.

- Monsieur le Maire propose d'offrir l'apéritif aux riverains à l'occasion de la 15<sup>ème</sup> édition de la Fête du Tracteur qui aura lieu au mois d'août.

---

La séance est levée à 20 heures 15.